

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 novembre 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 16 novembre 2001, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Ainsi que les membres du Conseil de sécurité en sont informés, depuis sa création, le 15 avril 1995, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie appuie les efforts que je déploie pour promouvoir la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie grâce à ses contacts avec les dirigeants somaliens, les organisations civiles ainsi que les États et les organismes concernés. En outre, il suit de près l'évolution de la situation de la Somalie et tout ce qui s'y rapporte et m'assiste dans la préparation des communications périodiques et des rapports écrits au Conseil. De plus, après septembre 1999, le Bureau a déployé des efforts soutenus pour appuyer l'initiative prise par le Gouvernement djiboutien aux fins de la formation du Gouvernement national de transition, importante étape dans la recherche de la paix et de la réconciliation en Somalie.

Dans mon rapport daté du 11 octobre (S/2001/963), j'ai informé le Conseil qu'étant donné les conditions actuelles en matière de sécurité à Mogadishu, il m'était impossible de recommander le déploiement d'une mission de consolidation de la paix après le conflit en Somalie. J'ai également informé le Conseil que je continuerais à suivre la situation de près et que, lorsque les conditions permettraient cette opération, je soumettrais une proposition détaillée au Conseil. En attendant, j'ai proposé que le mandat du Bureau soit renouvelé pour une durée de deux ans (2002-2003).

Dans la déclaration du Président du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), les membres du Conseil m'ont demandé de prendre un certain nombre de mesures à l'appui du processus de paix en Somalie et de rendre compte au moins tous les quatre mois des efforts accomplis. Ils m'ont également demandé d'examiner les possibilités d'ajustement, selon que de besoin, du mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Étant donné le rôle important et essentiel joué par le Bureau, je compte le laisser poursuivre ses activités pendant l'exercice biennal 2002-2003, au même niveau de ressources, jusqu'à ce qu'une amélioration des conditions de sécurité me permette de présenter une proposition en vue de l'ouverture d'un bureau chargé de la consolidation de la paix en Somalie.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**
